



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Aménagement Durable
Unité Urbanisme et Risques Naturels**

Gap, le 22 JAN. 2024

Le Directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Maire de LAZER
route de GAP
05300 LAZER

Objet : Plan Local d'Urbanisme de LAZER modification n°1.

Référence : Transmission du dossier le 4 janvier par voie électronique.

Vous nous avez transmis pour avis en tant que personne publique associée, le projet de modification n°1 de votre plan local d'urbanisme.

Le dossier appelle plusieurs remarques :

- Afin d'en faciliter la lecture, pour chaque zone AC modifiée ou créée il pourrait être ajouté les numéros des parcelles cadastrales concernées dans le texte du rapport de présentation.
- Concernant le reclassement d'une zone Uc à vocation économique en zone pavillonnaire Ub nous vous alertons sur le risque de conflit d'usage. En l'occurrence entre le garage et les habitations futures qui pourraient s'implanter à proximité.
- Enfin l'OAP agricole contient non seulement les principes d'aménagement mais également tous les éléments de présentation nécessaires à sa bonne compréhension. Nous vous proposons de ne conserver que les principes d'aménagement dans l'OAP et de basculer les éléments de présentation dans le rapport dont c'est précisément la vocation.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le chef de l'unité urbanisme et risques naturels

Loïc Dagens